

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le lundi quinze avril deux mil vingt-quatre.

PRÉSENTS : Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme FAGET. MM. MEYNARD. BÉLAIR. Mmes PINHEIRO. ROUMAZEILLES. M. DISSÈS. Mmes SAZI. DUCÉL. M. LÉCUREUIL. Mmes PELLETIER. POMMÈ. M. DOUCET. Mme BAURENS. MM. FRÉMY. DURAND. Mme GRIFFOND. M. JIMENEZ.

ABSENT ET EXCUSÉ : M. GARCIA.

POUVOIRS : Mme FOUQUET à Mme FAGET. M. BERTOUILLE à M. MEYNARD. Mme VÉZINAT à M. MIRANDE. M. PORTEJOIE à Mme DUCÉL. M. PETIT à Mme ROUMAZEILLES. M. BORDENEUVE à M. BÉLAIR. M. MOUMOUNI à Mme PELLETIER. Mme CAMGUILHEM à M. DURAND. M. CUESTA à M. JIMENEZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUMAZEILLES

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 avril 2024

Date de l'affichage : 2 avril 2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE 2024

Délibération n°2024-27

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-45 du 11 avril 2023, visée par les services préfectoraux le 17 avril 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-68 du 20 juin 2023, visée par les services préfectoraux le 28 juin 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-110 du 26 septembre 2023, visée par les services préfectoraux le 2 octobre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-152 du 7 novembre 2023, visée par les services préfectoraux le 15 novembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-166 du 12 décembre 2023, visée par les services préfectoraux le 15 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-2 du 6 février 2024, visée par les services préfectoraux le 13 février 2024,

VU l'avis du Comité social territorial du 22 juin 2023,

Le Rapporteur de la Commission « Administration Générale – Personnel – Vie de quartiers »
expose :

Le tableau des effectifs constitue un document devant, chaque année, figurer en annexe du budget primitif. Ainsi, pour chaque exercice budgétaire, ce document récapitule pour l'essentiel le nombre d'agents titulaires de la fonction publique que compte une Collectivité territoriale.

Ainsi, pour la Commune, au titre de l'exercice budgétaire 2024, le tableau des effectifs répertorie :

- . 111 emplois permanents pourvus, respectivement répartis en :
 - ▶ 8 emplois de catégorie A,
 - ▶ 9 emplois de catégorie B,
 - ▶ 94 emplois de catégorie C,
- . 1 agent contractuel en CDI correspondant au poste « référent parcours PLIE »,
- . 1 agent contractuel permanent responsable du Service « Population - Affaires juridiques »,
- . 1 agent contractuel permanent pour le poste de responsable du Service « Financier »,
- . 2 agents contractuels permanents au sein du Service « Relations avec les habitants et communication »,
- . 9 agents contractuels permanents chargés de l'animation périscolaire et extrascolaire,
- . 1 agent contractuel en CDI au sein des écoles,
- . 1 agent permanent contractuel « mécanicien » au sein des Services techniques municipaux.

En outre, à ce tableau s'ajoutent pour mémoire, la création des différents emplois contractuels ayant fait l'objet de délibérations lors de la séance du Conseil municipal du 6 février 2024, à savoir :

- les emplois saisonniers tant pour le Service Espaces Verts, que le Service Logistique, les animateurs recrutés durant les vacances scolaires pour la structure d'accueil de loisirs de Rosette, ainsi que l'animateur recruté pour la Maison des Jeunes,
- les agents contractuels chargés d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément absents, tout particulièrement au niveau des différents groupes scolaires ce, pour assurer la continuité du service public,
- 6 agents en contrat aidés PEC « parcours emploi compétence » pour les Services école, enfance-jeunesse et médiathèque,
- les agents contractuels en renfort pour les temps périscolaires et extrascolaires,
- 1 apprenti au sein du Service système d'information.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1^o) – D'approuver le tableau des effectifs de la Commune au 31 décembre 2023,

2^o) – Suite aux différentes transformations de poste décidées au cours de l'année 2023, et de l'avis du Comité Social Territorial du 22 juin 2023, le tableau des effectifs est mis à jour au 1^{er} mai 2024 en tenant compte des éléments suivants :

► Pour la filière technique :

- la suppression de 2 postes d'adjoint technique (suite au départ des 2 agents concernés et à leur remplacement par 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe contractuel),
- la suppression d'un poste d'adjoint technique (suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe contractuel – mécanicien),
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise contractuel (suite au départ de l'agent et à son remplacement par 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe)
- la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30h en un poste d'adjoint technique à temps complet 35 h, entraînant après avis futur du CST la suppression du premier emploi.

► Pour la filière sociale :

- la suppression d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe (suite au départ en disponibilité pour convenance personnelle de l'agent concerné et de son remplacement par 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe),
- la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe en prévision du prochain départ à la retraite d'une ATSEM principal 1^{ère} classe.

► Pour la filière animation :

- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (suite au départ à la retraite de l'agent concerné et à la création de postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe contractuel).

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 16 avril 2024

La Secrétaire de séance,


Isabelle ROUMAZEILLES.



Pour le Maire absent
la Première Adjointe,


Brigitte BARAILLES.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le lundi quinze avril deux mil vingt-quatre.

PRÉSENTS : Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme FAGET. MM. MEYNARD. BÉLAIR. Mmes PINHEIRO. ROUMAZEILLES. M. DISSÈS. Mmes SAZI. DUCÉL. M. LÉCUREUIL. Mmes PELLETIER. POMMÈ. M. DOUCET. Mme BAURENS. MM. FRÉMY. DURAND. Mme GRIFFOND. M. JIMENEZ.

ABSENT ET EXCUSÉ : M. GARCIA.

POUVOIRS : Mme FOUQUET à Mme FAGET. M. BERTOUILLE à M. MEYNARD. Mme VÉZINAT à M. MIRANDE. M. PORTEJOIE à Mme DUCÉL. M. PETIT à Mme ROUMAZEILLES. M. BORDENEUVE à M. BÉLAIR. M. MOUMOUNI à Mme PELLETIER. Mme CAMGUILHEM à M. DURAND. M. CUESTA à M. JIMENEZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROUMAZEILLES

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 2 avril 2024

Date de l'affichage : 2 avril 2024

OBJET : BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ MÉDICAL PLURICOMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

Délibération n°2024-28

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-46 du 11 avril 2023, visée par les services préfectoraux le 17 avril 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-153 du 7 novembre 2023, visée par les services préfectoraux le 15 novembre 2023,

VU la délibération du Conseil municipal n°2024-3 du 6 février 2024, visée par les services préfectoraux le 13 février 2024,

Le Rapporteur de la Commission « Personnel-Administration Générale » expose :

Le tableau des effectifs constitue un document devant, chaque année, figurer en annexe du budget primitif. Ainsi, pour chaque exercice budgétaire, ce document récapitule pour l'essentiel le nombre d'agents titulaires de la fonction publique que compte une Collectivité territoriale.

Ainsi, pour le Centre de Santé médical pluricommunal, au titre de l'exercice budgétaire 2024, le tableau des effectifs au 31 décembre 2023 répertorie :

- ▶ 5 emplois de médecins (4.49 ETP dont 3.49 ETP pourvus),
- ▶ 3 emplois de catégorie C (2.56 ETP).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le tableau des effectifs du Centre de santé médical pluricommunal au 31 décembre 2023.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 16 avril 2024

La Secrétaire de séance,


Isabelle ROUMAZEILLES.



Pour le Maire absent
la Première Adjointe,


Brigitte BARAILLES.